CHRONIQUE LOCALE.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, Lne, 22 mai—La commission du Sénat chargée de faire une enquête sur les fonctionnaires cumulant plusieurs fonctions publiques a rendu son rapport ce matin et met absolument hors de cause M. Joseph Voegtle, en sa qualité de membre de la Commission des Eaux et Egouts de la Nouvelle-Orléans et M. John Dymond comme membre de la Commission des Levées du lac Borgne.

Dans son rapport cette commission condamne le cumul des fonctions publiques, mais estime que les deux cas ci-dessus ne peuvent tomber sous le coup de la loi.

Les rapports suivant lesquels l'ancien gouverneur Heard, aurait donné sa démission des fonctions de président du Bureau de Contrôle du pénitencier de l'Etat ont été officiellement démentis aujourd'hui.

Le gouverneur Hall n'a recu aucune lettre de démission du président du Bureau du pénitencier et ne lui a pas demandé de la donner.

Le terme de l'ex-gouverneur Heard expire dans quelques jours et il est probable que le colonel Harrison Parker sera nommé à sa place.

AU SENAT.

A l'ouverture de la séance le sénateur George Wesley Smith a déposé une résolution conjointe demandant la nomination d'une commission de cinq, deux du Sénat et trois de la Chambre, pour examiner la demeure du gouverneur et recommander les reparations qui doivent y être apportées.

Les projets de loi suivants ont été déposés :

Par M. Vincent—Interdisant de porter les insignes d'un ordre à quiconque n'en est pas membre.

Par M. Stafford—Pour définir les conditions sous lesquelles les compagnies d'assurances étrangères peuvent être autorisées à faire des affaires en Louisiane.

Par M. Boone—Un bill amendant les statuts qui régissent les écoles publiques dans les paroisses et réglementant la pratique du notariat.

Par M. Burke—Limitant le capital des compagnies par actions et autorisant les actionnaires à examiner les livres.

Le bill Jones accordant au gouverneur les crédits nécessaires pour acheter 240 lits destinés à l'Asile d'Aliénés de Jackson a été soumis au vote sur motion du sénateur Léon Smith et adopté à l'unanimité.

A 2 heures la séance du Sénat a été ajournée à jeudi matin à 11 heures.

A LA CHAMBRE.

A l'ouverture de la séance, à 11 heures, 101 membres étaient présents.

Le Rév. Dr Drake a dit la prière d'usage, puis il a été décidé de tenir une séance conjointe avec le Sénat pour déclarer élus les sénateurs fédéraux Ransdell et Broussard.

Il a été ensuite donné lecture d'une pétition présenté par M. Locke de la paroisse Calcasieu, demandant que Merryville soit choisi comme chef lieu de la nouvelle paroisse de Beauregard.

Une dizaine de nouveaux projets de loi ont été déposé à la Chambre, à savoir :

Par M. McClelland, interdisant de déverser dans les lacs d'eau douce ou cours d'eau des substances qui peuvent empoisonner les poissons.

Par M. Cockerell, obligeant les compagnies de chemins de fer à munir leurs locomotives et leurs wagons de lampes électriques.

Par M. Jones, abrogeant la loi aux termes de laquelle les exécutions doivent avoir lieu dans l'enceinte du pénitencier de l'Etat.

Le rapport de la Commission des Règlements, soumis hier, a été voté et l'impression en a été ordonnée.

La résolution invitant M. W. J. Bryan à prononcer un discours devant l'Assemblée Générale a aussi été votée.

A midi les sénateurs se sont réunis dans la salle des séances de la Chambre, et l'élection de MM. Jos. E. Ransdell et Robert F. Broussard aux fonctions de sénateurs a été formellement proclamée.

Il a été donné lecture d'une lettre d'acceptation de M. Ransdell, puis la séance a été ajournée à jeudi matin à 11 heures.

Pour les inondés de la Louisiane.

M. Jules de Lasge, secrétaire et M. I. Amardeil, vice-président de la Société Française de Bienfaisance, se sont rendus hier matin à l'Hôtel de Ville et ont remis au maire Behrman, au nom de cette société, un chèque de 100 dollars pour être versé au fonds de secours aux inondés de la Louisiane.

Les délégués, en remettant ce don, ont déclaré que quoique les ressources de la société fussent limitées et qu'elle eut elle-même nombre d'infortunes à soulager, ses directeurs avaient néanmoins jugé de leur devoir de venir en aide, dans la mesure de leurs moyens, aux inondés de la Louisiane.

Le maire, en accusant réception de ce don, a vivement remercié MM. Amardeil et de Lasge.

M. Behrman a, d'autre part, reçu dans le même but un chèque de 300 dollars qui lui a été remis par M. P. A. Lelong, au nom de la maison de commerce Czarnikow-Rionda, de New York et Londres.

M. Lelong a déclaré qu'il avait écrit à la firme en question pour la mettre au courant de la situation en Louisiane, et qu'il en avait reçu le chèque par retour du courrier.

Amateurs de fromage.

Les agents de police Roach et Yost, en faisant leur ronde vers trois heures, hier matin, à l'angle des rues Baronne et Lafayette, aperçurent trois nègres qui se faufilaient le long des murs tenant chacun sous le bras un paquet d'une nature suspecte.

Sans hésiter les agents se lancèrent à leur poursuite et ne tardèrent pas à mettre la main au collet d'un des membres du trio, un nommé Robert Hyman, lequel sous chaque bras portait un fromage.

Les deux autres compères—imitant le corbeau de la fable—lâchèrent leur butin qui en l'espèce n'était autre que deux belles pièces de fromage, et détalèrent à toute vitesse sans demander leur reste.

Une enquête immédiatement ouverte démontra que les trois malfaiteurs venaient de commettre un vol dans l'épicerie Magnus Pederson, rue Poydras.

La police a obtenu le signalement des complices de Hyman et ne tardera probablement pas à mettre à l'ombre ces amateurs de gruyère.

Inventaire de la succession de M. Fernand Lapeyre.

L'inventaire de la succession de M. Fernand Lapeyre, décédé ces jours derniers, a été enregistré hier à la cour civile de district.

Cet inventaire accuse un total de 475,120 22 dollars, somme subdivisée comme suit : Actions $395,786.25; obligations $35,079 30; bijoux $1,055; solde dû par Thorne et Maginnis $1,852.50; billets à ordre $450; intérêt dû sur des obligations de l'Etat $19 60; dépôt pour lumière électrique $25; argent comptant $23,494.82; meubles de bureau $180 75; meubles de maison $2,348; livres $450; argenterie $269; divers $105; propriétés foncières $14,000.

Blessure.

En traversant la voie de la Louisville et Nashville Railroad Company sur la levée, au pied de la rue St. Pierre hier matin, Jake Baker, un homme de couleur demeurant rue St. Pierre 836, a été renversé et blessé par un train en charge du mécanicien John Gallivan. Le blessé a transporté à l'hôpital.

Enfant blessé.

Hier après midi, vers cinq heures et demie, Milton Van Manon, un enfant de 13 ans, demeurant rue Amélia 3416, passait à l'intersection des rues St Charles et Amélia lorsqu'il a été renversé et légèrement blessé à la tête par Otto Van-Tuyl, qui montait un motocycle.

Un imposteur.

Mme Marie Labardier, demeurant rue St Pierre 724, a été victime d'un imposteur hier matin. L'individu s'est présenté chez elle, disant qu'il était inspecteur du Bureau de Santé et qu'elle devait lui remettre un dollar si elle voulait continuer son commerce de bois et de charbon. Ne se doutant pas qu'elle avait affaire à un filou Mme Labardier a remis la somme demandée.

Retrouvée !

Bernadine Cronin la fillette de 10 ans, qui depuis jeudi dernier n'était pas rentrée au domicile de ses parents a été retrouvée hier matin dans l'Orphelinat St. Alphonse, rue Saratoga.

Requise d'expliquer sa conduite la fillette a déclaré qu'elle avait perdu une somme de deux dollars que lui avait remise sa mère pour faire quelques commissions et qu'elle avait eu peur de rentrer chez elle. Elle s'était fait admettre à l'Orphelinat sous un faux nom, ce qui explique les difficultés éprouvées par la police pour la découvrir.

L'affaire Gasquet.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans, à sa prochaine séance, s'occupera du cas de Ferdinand von Gasquet, le jeune homme qui ces jours derniers a grièvement blessé un nègre du nom de Brown, employé comme cocher par sa mère, Mme Gasquet.

On a tout lieu de croire que Gasquet ne jouit pas de ses facultés mentales. Il sera soumis à l'examen de médecins aliénistes et suivant leurs conclusions sera interné dans un asile.

Brown, le noir blessé, est toujours en traitement à l'Hôpital de Charité, mais en bonne voie de rétablissement.

Départ du cuirasssé "Nebraska."

Le cuirassé "Nebraska," envoyé à la fin d'année à la Nouvelle Orléans pour prendre part aux fêtes du Centenaire de la Louisiane, et qui depuis lors a visité la plupart des localités de la vallée du bas Mississipi, quittera notre port vendredi matin de bonne heure pour se rendre à Hampton Roads, Vie., où il rejoindra l'escadre de l'Atlantique.

Bataille et bris de paix.

Romain Gilbeau, Lionel Gilbeau, Joseph Lindner et Scott Wagner ont été arrêtés à l'angle des rues Decatur et St-Philippe, hier après-midi vers quatre heures, par le caporal Mahon et les agents Ross et Flaspoller. Ils ont été écroués au poste du troisième precinct sous l'accusation de bataille et de bris de paix. Au cours de la querelle survenue entre les hommes, une vitrine du magasin de John Baldiani, rue Decatur 939, a été brisée.

VOL.

Pendant l'absence de la famille, mardi dernier entre une et quatre heures, un voleur s'est introduit en la demeure de Mme J. H. Cook, rue Short 1525, et en a emporté des bijoux et de l'argenterie d'une valeur de $142. M. Calvin Burton, le beau-père de Mme Cook, est parti pour la Californie mardi matin et sa belle-fille devant quitter la ville le même jour avait emballé ses effets dans une malle d'où ils ont été soustraits.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès

inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

J. P. Ventress à Vera Booksh; P. Robert à Leona Levere; Thos. Johnson à Fern Wiggs; H. C. Maxwell à Georgia Higdon; Louis Thomas à Carrie Johnson.

NAISSANCES.

Mmes M. J. Plunkett, un garçon; Saml Woods, un garçon; Wm Marks un garçon; Alphonse Evans, un garçon; Fortuné Jaubert Jr, un garçon; Joseph Saba, un garçon; Joseph Russo, un garçon, Jos Wolff, une fille; John Burger, un garçon; J. J. Borne, une fille; J. O. Pierson, une fille; Hy Oberling, un garçon; Levy August, une fille; Joseph Eumont, une fille; Hy Bouterie, un garçon; Leonard Slater, un garçon; Richard J. Westerfield, un garçon; Jno P. O'Leary, un garçon; Walter Fonterette, une fille.

DÉCES.

Henry Spindler, 33 ans, 1124 Howard; Pauline F. Buck, 81 ans, 2236 Saratoga; Vve Althée Morel de Guiramond, 71 ans, Alexandrie, Lne; Vve Jules Harvey, 84 ans, 2717 Decatur; Philomène Duplessis, 38 ans, 1118 Bourgogne; Dary Hurley, 46 ans, 2109 Quatrième; J. C. Peterman, 72 ans, Hôpital de Charité; Ophélia Banks, 52 ans, 2301 S. Liberté; Alfred Richard, 7 ans, Hôpital de Charité; Dominique Gonzales, 48 ans, 1033 Français; Ethel Reynolds, 24 ans, Laurel et Dufossat.

Connaissez-vous rien de plus appétissant

ou qui rassasie plus qu'une grande assiettée de gâteaux de froment ou de gauffres avec une copieuse quantité de

Sirop de Déjeuner

VELVA

Sa saveur délicieuse rend plus parfait encore tout ce que vous mangez avec. Le Sirop Velva dans le bidon vert est très apprécié dans nombre de demeures. Votre épicier a aussi maintenant le Sirop Velva dans le bidon rouge—le genre qui fait de si délicieux gâteaux, candis et desserts.

Essayez un bidon de 10 sous.

Penick & Ford, Ltd.

4 jan—6m—jeu dim

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Delmar Realty Co vs S. Deliberti, saisie provisoire.

Swift & Co vs Kern Bros., réclamation de $540.55.

Maurice Levy vs Hirsch, Levy Realty Co., procès exécutif de $900.

Maurice Levy vs Hirsch, Levy Realty Co., procès exécutif de $800.

Union Brokerage & Commission Co., vs The Lagarde Supply Co., réclamation de $353.50.

Mme Samuel W. Roberts vs Anton Wald, action en dommages de $5,000.

Hamilton Carhardt M'f'g Co. vs Bayou Sale Planting & Drainage Co., réclamation de $236 50 sur un compte-courant.

Frieaman Shelby Shoe Co. vs Bayou Sale Planting & Drainage Co., réclamation de $412 64 sur des billets.

Demande d'émancipation :

Elizabeth Sievers.

Emile Gauthreaux vs S. T. Alcus & Co., action en dommages de $10,000.

Louise Dannel vs Alex. Robert, demande de divorce.

H. J. Robert vs Peter J. Fletschinger, réclamation de $1,250 sur des billets.

Successions ouvertes :

Margaret Butterfield, Wm K. Oncken.

MAINS BRULAIENT COMME DU FEU

Pouvait Mettre Epingle Dans les Crevasses. Quatre Longues Années d'Eczéma. Soulagée qu'en se Grattant, Un Assortiment de Remèdes Cuticura la Guérit.

"Je puis véritablement dire que les Remèdes Cuticura m'ont guerie de quatre longues années d'eczéma. Il y a environ quatre ans je remarquai que des petits boutons se formaient sur mon petit doigt, mais comme je n'y fis pas attention, le mal empira et gagna bientôt les mains. Si je gardais longtemps celles-ci dans l'eau elles me brûlaient comme du feu et les crevasses qui s'y faisaient étaient si larges que j'aurais pu y mettre une épingle. Après avoir fait usage de tous les remèdes auxquels je pensais, je consultai trois différents médecins, qui me firent aucun bien. Je n'étais soulagée qu'en me grattant.

"Enfin ayant tant entendu parler des Remèdes Cuticura, j'en achetai un assortiment complet dont je commençai l'usage et trois jours après mes mains étaient beaucoup mieux. Aujourd'hui elles sont entièrement bien, et je n'ai employé qu'un seul assortiment." (Signé) Mlle Etta Barber, R. F. D. 2, Spring Lake, Mich., 26 Sept. 1910.

On ne pourrait pas donner de meilleure preuve du succès et de l'économie des Remèdes Cuticura dans le traitement d'humeurs de la peau qui torturent et défigurent. Un seul bain chaud avec le Savon Cuticura et une légère onction avec l'Onguent Cuticura suffisent souvent à procurer un soulagement immédiat dans les cas les plus affligeants et à produire le repos et le sommeil alors que tout le reste échoue. Le Savon et l'Onguent Cuticura sont également efficaces pour conserver, purifier et embellir la peau, le cuir chevelu, les cheveux et les mains.

Bien que le Savon Cuticura (25c.) et l'Onguent Cuticura (50c.) se vendent dans le monde entier, un généreux échantillon de chacun, et une brochure de 32-p. sur la peau et le cuir chevelu, seront expédiés gratuitement sur demande à la Potter Drug & Chem. Corp., Dept. 2B, Boston, Mass.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :

John Galwan, blessure; J. Centlivre, Simon Keifer, larcin; Annie Keifer, actes de violence; Chas Boucree, Lucien Fortier, larcin.

Acquittés :

Godfrey F. Bony, obtention d'argent sous de faux prétextes; Leona Law, larcin; Joe Cimino, actes de violence.

INJECTION BROU

Prompt soulagement des Cas les plus obstinés sans inconvénient. Aucun autre traitement requis.

VENDU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Ed Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 rue Bourbon,

Jarry, Louis

une-19re

AMUSEMENTS

TRENTE-SEPTIEME GRAND VOLKFEST

Au Bénéfice de l'Orphelinat Protestant Allemand, DIMANCHE 26 Mai et LUNDI 27 Mai

AU SOUTHERN PARK

Cérémonies d'Ouverture Dimanche à 3:30 p. m. Vaudeville, Danse, Jeu de Boules avec Prix pour Dames et Messieurs, Jeux d'Enfants. Musique de Concert les Deux Jours. Lundi Grand Feu d'Artifice.

ENTRÉE.....25 SOUS.

Entrée libre pour les enfants au-dessous de 12 ans.

19mai—19 22 23 24 25 26

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10c

SELECTED MOTION PICTURES

LAFAYETTE

FORMERLY THE SHUBERT

ENTIRE CHANGE OF PROGRAMME SUNDAY TUESDAY THURSDAY

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Mandeville, Madisonville et Houltonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 2 MAI 1912.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

50c—MANDEVILLE—50c

75c RIVIERE TCHEFUNCTA-75c

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis

l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE, Incorporée.

No 327 rue Carondelet.

25 avril—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Trimestrielle qui aura lieu le DIMANCHE, 26 mai à cinq heures du soir, au siège de la Société, 1818 rue Ste-Anne.

ORDRE DU JOUR.

Amendement à l'Article XI des réglements.

Le Vice-Président, I. AMARDEIL.

Le Secrétaire, J. DE LAAGE.

23 mai—4f

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 15th.

*LA TOURAINE, 23 mai.

†FRANCE [neuf], 30 mai.

*LA PROVENCE, 6 juin.

*LA LORRAINE, 13 juin.

†FRANCE [neuf], 20 juin.

*LA PROVENCE, 27 juin.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeur à double hélice.

†Vapeur à quadruple hélice.

Nouvelle-Orléans-Havre directe.

S. S. LOUISIANE, 4 juin

Passage de Première Classe.....$80.00

Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du fret No 802 rue Commune, bâtisse Hennen'. Lex marc—1an

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DU CONSEIL DE DIRECTEURS des Ecoles Publiques—Bureau Bâtisse Municipale, rues Carondelet et Lafayette—Nouvelle-Orléans, 16 mai 1912—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au VENDREDI, 7 juin, à midi, pour la fourniture dans les écoles publiques de cette ville de pupitres et chaises d'élèves et de professeurs chaises d'opéra, coffres au solier, tables de bibliothèque et autres meubles d'école, ainsi des appareils de physique et de chimie.

Des spécifications et imprimés bleus sur filière avec le soussigné.

E. A. WILLIAMS, Secrétaire.

22 mai—1 sem

BUREAU DE SANTÉ DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Municipal Office Building.

ATTENTION EPICIERS.

L'attention des épiciers et des propriétaires d'établissements où sont tenues des épiceries en gros et en détail, est appelée sur le fait que le grand nombre de voitures de lieux d'aisances et de fosses d'aisances à découvert, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ont été déclarées, par le Bureau de Santé de la Ville de la Nouvelle Orléans, une menace à la santé publique.

Le Bureau a résolu de condamner la présence des voitures de lieux d'aisances et les fosses d'aisances dans tout endroit ou établissement où des provisions de bouche réservées à la consommation des êtres humains sont gardées en magasin ou offertes en vente. Trente jours de notice sont par ceci donnés à toutes les parties intéressées de se conformer aux dispositions de cette résolution. A défaut de quoi le délinquant sera traité suivant la loi.

W. T. O'REILLY, M. D., Président du Bureau.

W. H. ROBIN, M. D., Secrétaire.

21 mai—3f

PROCLAMATION.

Appréciant l'œuvre admirable de la Ligue Anti-Tuberculeuse, à la Nouvelle-Orléans, et en reconnaissance de l'inestimable service que ses membres rendent à cette communauté par les travaux entièrement désintéressés qu'ils se sont imposés au nom de l'humanité souffrante, je désigne ici le 23 courant comme Jour Anti Tuberculeux, et recommande de tout cœur le mouvement qu'il représente à la générosité du public. Il n'existe pas d'œuvre de charité plus digne et bienfaisante que cette croisade contre ce fléau de la race humaine, la tuberculose, et il n'y a pas plus de mouvement qui mérite plus la confiance, l'aide et l'encouragement du peuple, qui, je suis sûr, manifestera par son aide matérielle son approbation de ce qui est fait dans ce but. Par l'intermédiaire de la Ligue on a déjà beaucoup accompli en découvrant, isolant et limitant les ravages de cette maladie à la Nouvelle-Orléans; néanmoins malgré tout ce que la science sanitaire a accompli jusqu'à présent, la tuberculose ici comme dans toutes les communautés du monde, est encore responsable de bien des souffrances.

Le succès continu de la Ligue Anti-Tuberculeuse, je n'ai pas besoin de le dire, dépend entièrement de la bonne disposition de notre peuple envers son œuvre, et c'est pour moi un plaisir de donner à l'organisation et à sa cause mon approbation et mon appui.

MARTIN BEHRMAN, Maire.

JOHN P. COLEMAN, Secrétaire.

21 mai—3 f

BUREAU DE LA NEW ORLEANS Butchers Co Op. Abattoir Co., Ltd Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1912—Conformément à l'Article VI des Statuts une élection de vingt-six (26) directeurs à servir durant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie le lundi, 27 mai 1912 entre 1 et 5 heures p. m.

J. B. LOUIS, Président.

R. D. VERGES, Secrétaire.

16 mai—6 sa 27 inc

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE Une bonne d'enfant française, pour aller au Nord pour l'été. Références exigées. S'adresser 6110 Ave St-Charles.

23 mai—2f

A VENDRE—Une baroache en parfaite condition avec roues caoutchoutées. S'adresser 341 rue Chartres.

19 mai—1 sem

MESDAMES—Notre catalogue illustré explique comment nous enseignons la coiffure en quelques semaines—Il est expédié gratis. Ecrivez au Moler College, 516 rue St-Charles. 18 mai—1 sem

Hommes et jeunes gens pour le travailler en caoutchouc payant le plus—le métier de perruquier—Nous enseignons par travail gratis et instructions. Nos méthodes ont leurs avantages. Voyez pour quoi. Ecrivez ou présentez vous aujourd'hui. Moler Barber College, 516 rue St Charles.

18 mai—1 sem

---

sonne, monsieur Talbot, puisque Robert de Sauves tient à vous par les liens du sang.

Le jeune ministre échangea avec le juge un regard averti. Prenant la parole, il dit :

—En effet, Robert de Sauves est mon demi-frère. Interné dans une maison de santé d'Angleterre, aliéné incurable et dangereux, il parvint à s'évader. Vous l'avez recueilli....

Jacques eut un sourire entendu.

—Je sais que vous aviez un intérêt capital à faire passer Robert de Sauves pour fou. Permettez-moi de douter de cette démence. Jamais je ne connus d'esprit plus subtil !

—M. Talbot dit vrai, je l'affirme, intervint Françoise d'un accent solennel. Je possède les preuves de sa véracité et de sa bonne foi.

Son malheureux frère est le pire des fous, car c'est un fou lucide, un fou haineux. Il a fait, il fait encore le désespoir des siens.

Vous savez, Clovis Couturier, qu'on peut avoir confiance en ma parole. Je vous jure que Robert de Sauves a inventé de toutes pièces ses infâmes calomnies.

—Vous le jurez ? fit Saint-Cynan.

—Je le jure, répéta la jeune femme avec force.

—Alors, c'est bien, je vous crois. Il y a des choses que je ne comprends pas, mais je vous crois. Passons donc là-dessus.

Robert se rendit en Espagne grâce aux subsides que je lui procurai. Il m'y appela par la suite. Il fit de moi son ami, sa créature. Il prétendait avoir contracté une dette énorme de gratitude et voulait la payer en m'enrichissant.

Ayant eu connaissance d'un testament fabuleux dont une jeune fille de Madrid devait bénéficier, il voulut que je devinsse son mari, et pour ce faire, m'affubla de la personnalité de Jacques Saint-Cynan.

Cet homme venait de se suicider. Il ne laissait aucune famille. J'entrai dans sa peau. J'épousai sans peine la demoiselle... et je tombai de plus sous la domination de mon ami.

Je dois convenir qu'il me paraissait étrange, fantasque, d'un autoritarisme excessif, et que souvent j'en avais peur.

En outre, il est affligé d'un mal hideux : l'épilepsie. N'importe, c'est à son intelligence exceptionnelle que je dois d'être devenu ce que je suis. J'entends au point de vue financier. Car au point de vue moral il m'a complètement gangrené.

Je ne valais pas grand'chose quand je le connus, aujourd'hui je ne vaux rien, parce que je suis capable de tout. Je n'aimais pas ma femme. Robert me disait :

—Prends patience. Quand elle aura touché son fameux héritage, elle ne t'embarrassera pas longtemps.

Et je trouvais cela tout naturel.

Ceux qui entendirent ces paroles monstrueuses ne purent, quelque préparés qu'ils fussent, se défendre d'un frémissement.

Couturier paraissait cuirassé contre les émotions. Il parlait d'une voix monotone, il semblait lire un mémoire n'ayant aucun rapport avec sa personnalité.

Sans se laisser troubler par l'émotion de ses auditeurs, il continua :

—Les millions du comte de la Morinière n'échurent pas à Francesca. Ce fut madame ici présente qui en hérita.

Mon ami ne consentait pas à en faire l'abandon, moi j'aurais renoncé plus volontiers, car j'éprouvais pour la doctoresse Reynier, qui sauva la vie de mon fils, une reconnaissance profonde.

Mais on ne discute pas avec Robert de Sauves. Il faut se passer où il veut. Il s'arrangea pour avoir connaissance du testament de M. de la Morinière, en provoquant un incendie dans l'étude.

Au cours de cet incendie, un complice lui communiqua le dossier durant quelques moments; il apprit de la sorte que si Mlle Reynier venait à décéder sans héritiers, les millions retourneraient à ma femme.

La mort de Mlle Reynier fut donc décidée.

Nouvelle interruption, nouveau sursaut d'épouvante muette chez les assistants, puis, la voix sans inflexions de Clovis recommença à se faire entendre.

—Par trois fois Robert de Sauves attenta à l'existence de madame, par trois fois je fus assez heureux, à l'aide de moyens détournés, pour préserver ses jours.

Voyant que mon ami ne voulait rien entendre, je brusquai les choses, j'administrai à ma femme le poison.... Elle mourut; je sauvai ainsi Mlle Reynier. Parce que Robert devait alors en passer par mes exigences.

Je lui persuadai que j'étais amoureux fou de la doctoresse — et je vous en demande bien pardon, madame, dit-il en s'inclinant devant Françoise — que je voulais l'épouser, et que de la sorte, sans verser le sang, nous posséderions sa fortune.

Il consentit, mais de mauvaise grâce. Il devinait que je ne marchais plus d'accord avec lui. En réalité, je n'avais qu'un but, débarrasser madame de son persécuteur, et, pour cela, je devais feindre d'entrer dans ses vues jusqu'au jour où il ne serait plus à craindre.

Il enleva la doctoresse, un soir, chez elle, à la Morinière; il la contraignit sous menace de mort immédiate, et aussi à l'aide d'une autre menace qui vous concerne, monsieur Michel Talbot.

Le juge d'instruction fit :

—Je sais, je sais ! On m'a tout raconté.

—Tant mieux, j'aurai fini plus vite. Vous savez également alors que nous avons emmené madame en Ecosse, et que nous nous sommes mariés devant un "registrar," qu'ensuite nous sommes allés chez un solicitor où elle me fit donation de ses biens.

J'ai consenti à tout, parce que je me savais incapable de dénoncer la situation. Lorsqu'on m'a arrêté, je venais de brûler l'acte de donation. Quant au mariage, il n'existe pas, puisque je ne suis pas Jacques Saint-Cynan.

Madame est libre et elle garde sa fortune. J'ai donc atteint mon but de son côté.

En principe, c'est ainsi que je voulais faire, puis partir à l'étranger avec mon fils, après avoir dénoncé mon complice et livré sa retraite.

—Voilà donc pourquoi on a trouvé sur vous tant d'argent ? demanda le juge.

—Oui, monsieur.

—Et votre enfant, qu'en avez-vous fait ?

—J'allais le chercher. Robert l'a pris comme otage. Il m'annonça la nouvelle hier matin, en revenant à Paris.

"Je te rendrai ton fils contre les millions de ton épouse," me dit-il.

Je croyais qu'il le tenait enfermé chez lui, dans l'appartement qu'il occupe rue d'Anjou. Cet appartement, à l'aide d'un mécanisme secret que je vous dévoilerai tout à l'heure, communique avec mon bureau particulier.

Couturier poursuivit :

—J'ai fait mouvoir le ressort, j'ai pénétré chez Robert, j'ai exploré toutes les pièces. Mon fils n'y est pas.

—Pensez-vous que votre complice l'ait assassiné ? demanda le juge d'instruction.

—Non, mais il a voulu le mieux cacher. René doit être, René est assurément enfermé aux Chartrettes.

Je m'y rendais, bien décidé à exécuter ce misérable, et à délivrer mon fils. Vous ne m'en avez pas laissé le temps.

C'est donc à vous d'agir, mais faites vite, car si Robert apprend mon arrestation, il fuira, et sera sans pitié pour le pauvre petit .... Il est innocent, lui, il ne doit pas expier, il n'a commis aucune faute.

Détournez le malheur de sa tête, je vous en conjure.

Tous furent profondément remués par cette prière.

—Soyez en repos, promit le magistrat. Demain matin nous aurons l'enfant.

Clovis expliqua minutieusement le mécanisme à l'aide duquel on pénétrait, de son cabinet du boulevard Haussmann dans le logis du comte de Vaudreuil-Lesaigles.

Il révéla les secrets des souterrains de la Morinière, et leur communication avec les Chartrettes, les Chartrettes où, à l'insu de tous, Robert de Sauves avait établi son quartier général.

Il parla de "Chasseur Maudit" enfin, il livra pieds et poings liés son complice, ainsi qu'Yvon Caradec, le superstitieux Breton, l'âme damnée du maître infernal, du fou....

Il est superflu de dire que ces renseignements étaient transcrits avec un soin minutieux. Lorsque ce fut fini, Clovis Couturier succombait d'épuisement.

—A présent, dit-il, vous n'avez plus aucun besoin de moi.

Faites diligence si vous ne voulez pas être contraints de poursuivre Robert, et surtout à cause de mon fils.

Il se tourna du côté de Françoise, et tendit vers la jeune femme ses mains suppliantes en prononçant :

—Je suis un grand coupable, et vous ne me mépriserez jamais autant que je me méprise moi-même.

Mais vous voyez, madame, que Clovis Couturier ne vous mentait pas en affirmant que la grâce l'avait touché et qu'il se repentait....

Y croyez-vous, maintenant, à ce repentir ?

—J'y crois, répondit gravement la doctoresse.

—Puis-je en ce cas vous adresser une prière ?

—J'écoute !

A continuer.